

Jeudi 21 mars 2019
14H15 - 18H15

ACTUALITE EN MATIERE DE FISCALITE DU PATRIMOINE ET DES REVENUS

La Maison du Barreau – 2, rue Harlay – 75001 PARIS

Animée par **Vincent Agulhon, Jean-François Desbuquois, Eric Ginter, Matias Labé, Pierre Mangas, Gaëlle Menu-Lejeune, et Jean-Yves Mercier**, avocats membres de l'IACF

En présence d'un représentant de la DGFIP

Organisée par la Commission Fiscalité du patrimoine de l'IACF

INSCRIPTION en LIGNE

Que vous soyez adhérent ou non à l'IACF, les inscriptions se font sur <http://www.iacf.fr>.

1. Cliquez sur le titre de la conférence qui vous intéresse. Cliquez sur « S'inscrire à cette conférence ». Vous allez être redirigé vers notre site d'inscription en ligne.
2. Si vous avez assisté à une de nos conférences par le passé, vous avez reçu par email votre identifiant. Connectez-vous ! Votre identifiant est votre code Client IACF que vous soyez adhérent ou extérieur à l'IACF. Si vous n'avez jamais participé à l'une de nos formations, suivez les instructions pour demander la création de votre compte d'inscription en ligne.
3. Une fois connecté, commandez votre billet à la conférence en suivant les instructions.
4. Réglez votre inscription par CB, par virement, par chèque ou sur facture (selon accord).
5. L'IACF vous enverra la facture correspondante comme à l'accoutumée.
6. Vos attestations de présence seront stockées dans votre compte personnel pendant 2 ans.

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles. Les désistements notifiés dans un délai de 7 jours avant la conférence ne donneront pas lieu à remboursement. Les heures de formation sont validées dans le cadre de la formation continue des avocats. La manifestation pourra donner lieu à convention de formation sur demande.

Vous rencontrez une difficulté ou souhaitez être accompagné lors de votre inscription :

Fabienne Derrien 01 42 60 10 18 ou fabienne.derrien@iacf.fr

ACTUALITE EN MATIERE DE FISCALITE DU PATRIMOINE ET DES REVENUS

Jeudi 21 mars – 14h15/18h15

La fiscalité des revenus et du patrimoine reste plus que jamais au centre du débat public. Il n'est donc pas inutile de revenir sur les réformes intervenues dans ce domaine au cours de ces derniers mois et, en particulier, sur le passage au prélèvement à la source dans la perspective de la prochaine campagne déclarative.

13 h 30 Accueil des participants

14 h 15 Début de la conférence

- **Le PAS** : bilan des premiers mois d'application et questions qui se posent dans la perspective de la prochaine campagne déclarative
- **Les « Pactes Dutreil »** : portée des aménagements introduits par la loi de finances pour 2019
- **L'IFI** tel qu'il se présente après la publication des commentaires administratifs et la dernière loi de finances
- **Les fondations d'actionnaires** : état d'avancement de la loi PACTE à ce sujet

18 h 15 Fin de la conférence - Cocktail

Objectifs de la formation : Actualiser vos connaissances sur les derniers développements relatifs à la fiscalité du patrimoine et des revenus, afin d'appuyer votre pratique professionnelle quotidienne

Public : Avocats fiscalistes, aux conseils et aux fiscalistes en entreprise, adhérents et non-adhérents de l'IACF.

Tarifs : Adhérent IACF 160 € TTC, Extérieur 300 € TTC

Prérequis : Avoir une bonne maîtrise de la fiscalité du patrimoine

Modalités techniques : Salle adaptée avec vidéo-projection et connexion wifi.

Modalités pédagogiques : Formation en présentielle en inter-entreprise. Essentiellement présentation magistrale.

Encadrement : Vincent Agulhon, Jean-François Desbuquois, Eric Ginter, Matias Labé, Pierre Mangas, Gaëlle Menu-Lejeune, et Jean-Yves Mercier, avocats membres de l'IACF. En présence d'un représentant de la DGFiP.

Modalités d'évaluation : Evaluation du contenu et de la qualité de la formation en fin de séminaire.

Modalités de suivi : Une attestation de présence validant les heures de formation au titre de la formation continue des avocats sera délivrée et sera disponible sur votre compte.

Validation de 4 heures au titre de la formation continue des avocats